

# NI UN TRAVAIL

# NI DU SEXE

## LA PROSTITUTION EST UNE VIOLENCE SEXISTE ET SEXUELLE

### Témoignage

Rosalie : « J'ai survécu et c'est déjà beaucoup. »

### Actu/ Éclairage

France — Rapport du Sénat : le porno, ce n'est pas du cinéma ☑ Internationale — Une nouvelle étude internationale sur les prostitueurs / Voyage en Corée du Sud  
☑ Éclairage — Travail du sexe, une offensive internationale concertée

### Dossier

## Ni un travail, ni du sexe

### Initiatives

Délégations — Campagne nationale 25 novembre / 2 nouvelles antennes / Marie-Renée Jamet reçoit la légion d'honneur / Prix DDF Sénat ☑ Partenaires — #Infos jeunes prostitution



## NI UN TRAVAIL NI DU SEXE



La prostitution est-elle un « métier » comme un autre ? Le sexe peut-il être du travail ? Alors qu'une vaste offensive patriarcale et ultralibérale promeut l'expression « travail du sexe », il nous est apparu indispensable de nous pencher sur les tenants et aboutissants de ce terme, souvent utilisé pour « ne pas stigmatiser ».

Les constatations de terrain, les témoignages des « premières concernées », les survivantes, comme les analyses féministes et philosophiques de la prostitution et du travail en font pourtant deux choses incompatibles.

Alors que certains répètent comme un mantra « le travail du sexe, c'est du travail » (Sex Work is Work), nous ne pouvons que réaffirmer :

**La prostitution, ce n'est ni un travail, ni du sexe. C'est une violence sexuelle et sexiste, un symbole de la domination des hommes sur les femmes.**

Dossier réalisé par Claudine Legardinier



**Carole Pateman, politologue, autrice du « Contrat sexuel »**

« Lorsque le corps des femmes est une marchandise mise en vente sur le marché capitaliste, les termes du contrat originel ne peuvent être oubliés : la loi du droit sexuel masculin est publiquement affirmée, et les hommes sont publiquement reconnus comme les maîtres sexuels des femmes. Voilà ce qui ne va pas dans la prostitution. »

## INTRODUCTION

Tout comme les « hôtesse de caisse » ont remplacé les caissières, et les « foyers modestes » les classes pauvres, le « travail du sexe » s'est imposé ces dernières années en lieu et place de « prostitution ». Il est en général accompagné d'un vocabulaire entrepreneurial aseptisé : TDS, métier, service, prestations...

Le lexique du capitalisme libéral a montré sa force en faisant oublier jusqu'à notre cadre légal : en France, la prostitution est considérée comme une violence contre les femmes ; et le « client » prostitueur est un délinquant et non un consommateur.

Le monde des médias<sup>[1]</sup> et celui de l'université<sup>[2]</sup> ont largement relayé ce nouveau « concept », se pensant du bon côté, celui des « concernées ». En oubliant qu'ils omettent de donner la parole à la majeure partie d'entre elles : celles qui, ligotées dans les menaces ou la honte, ne songent pas un instant à défendre une institution qui brise leur vie, leur santé, leur avenir, leur sexualité.

Orchestrée grâce à un ardent travail de lobbying (« l'accompagnement sexuel » pour les personnes handicapées en est une facette récurrente), cette offensive est parvenue à faire passer pour progressiste le pire des archaïsmes, la mise à disposition sexuelle des femmes pour de prétendus « besoins sexuels masculins ». En fin de compte, ils ne font que défendre, en utilisant le discours de « liberté » et « d'empowerment » cher à l'époque, les intérêts du marché et des exploiters, proxénètes et « clients » prostitueurs.

En pleine ère Metoo, qui devrait consacrer la condamnation du harcèlement sexuel, qu'il soit ou non rémunéré, le concept « de travail du sexe » est la négation même de toutes les nouvelles exigences portées par la société des années 2020 ; sur le plan du travail comme de la sexualité. Un retour en arrière habilement présenté sous les couleurs de la « modernité ».

En croyant, parfois de bonne foi, respecter les personnes, le jargon du « travail du sexe » ne fait que signer la victoire des pays qui ont normalisé le proxénétisme et ses profits (Pays-Bas 2000, Allemagne 2002) en affirmant faire de la prostitution un business comme un autre.

Cet exemple de « novlangue » correspond à un projet politique destiné à liquider une vision de la prostitution comme violence faite aux femmes – inséparable partout dans le monde de la traite et du proxénétisme – pour la remplacer par un secteur économique légitimé par la terminologie du monde de l'entreprise : manifeste, grève, association, syndicalisme...



### Daria, survivante de la prostitution

« Depuis quelques années, les défenseurs des proxénètes et des clients directement responsables de (nos) vies brisées ont envahi les médias, la culture, le social, les milieux politiques et militants, y compris ceux qui se prétendent féministes. »

### Gérard Biard, journaliste, militant à Zéromacho

« L'entrée du terme dans le langage courant est une escroquerie, une opération de propagande destinée à cacher une réalité qui porte un nom dans la langue française et dans le droit, la "prostitution". Si cette offensive a lieu aujourd'hui, c'est parce que le débat qui a accompagné le vote de la loi de 2016 en a montré les réalités : violences, exploitation, misère, précarité, réseaux, tromperies, chantage... La prostitution étant devenue de moins en moins glamour, un travail de lobbying a permis de contribuer à cacher ces réalités et à les remplacer par un "concept" aux allures institutionnelles. »

[1] Promotion des proxénètes (Dodo la Saumure) ou de « travailleuses du sexe » pressées de vanter le métier.

[2] La prostitution comme « care » ! Prenons soin des putes, Laugier, Molinier, etc, revue Multitudes, 2012.

## QU'EST-CE QU'UN TRAVAIL ?

« *Un mot à tout faire, un couteau suisse* » selon les mots de la sociologue Marie-Anne Dujarier. La nécessité de repenser le travail dans une société en mutation a rendu le concept flou. Quels critères retenir ? Rémunération, existence d'un contrat de travail, caractère contraint, temps passé à l'activité, savoir faire ? La question est ouverte. Les réponses peuvent être individuelles, ou collectives.

L'Organisation internationale du travail donne du « travail décent » cette définition sans ambiguïté :

« *Un travail digne, convenablement rémunéré, qui s'exerce dans de bonnes conditions de sécurité et qui procure un minimum de protection sociale pour le travailleur et sa famille. Un travail qui laisse la possibilité d'entrevoir un avenir meilleur.* »

Comme l'explique la Coalition pour l'abolition de la prostitution (CAP international), « *Le concept de "travail décent" tel que défini par l'Organisation internationale du travail est strictement incompatible avec la prostitution. Les personnes issues des groupes les plus vulnérables et discriminés sont surreprésentées dans la prostitution et la violence est un paramètre immuable intrinsèquement lié au système prostitutionnel. La prostitution est donc formellement contraire à la dignité et à la valeur de la personne humaine et ne peut être définie comme un "travail sexuel" : ce n'est ni du sexe ni du travail, mais un système lucratif d'exploitation sexuelle et économique qui menace la justice sociale et les efforts pour l'égalité des sexes.* »

Pour Saliha Boussedra<sup>[3]</sup>, philosophe, spécialiste de Marx, « *Si le travailleur "loue" bien "son corps" au capitaliste (avec ses muscles, ses nerfs, son cerveau, etc.), la prostituée, en revanche, est la seule qui autorise un accès à des parties du corps privées, jamais incluses dans la vente de la force de travail pour l'ensemble des travailleurs dont parle Marx. La prostitution est par conséquent l'unique activité où la location du corps de l'individu inclut une (ou des) partie(s) du corps dont l'accès reste partout ailleurs formellement interdit.* »



[3] Lundis de Prostitution et Société, Marx était-il abolitionniste ? 31 mai 2021.

[4] Jean Claude Kaufman, L'invention de soi, une théorie de l'identité, Colin, 2004.

### Carole Pateman\*, politologue

« *À la différence des employeurs, les hommes qui concluent un contrat de prostitution ne sont intéressés que par une chose : la prostituée et son corps. Il existe un marché pour les substituts de corps des femmes, pour les "poupées gonflables", mais, contrairement aux machines qui remplacent les travailleurs, on vante dans ces poupées le fait qu'elles sont "plus vraies que nature". Ces poupées sont un substitut littéral pour les femmes, et non un substitut fonctionnel comme la machine qui remplit le rôle du travailleur à sa place. Même un substitut de femme en plastique peut donner à un homme le sentiment d'être un maître patriarcal. Dans la prostitution, c'est le corps d'une femme, et l'accès sexuel à ce corps, qui fait l'objet du contrat. Que des corps soient vendus sur le marché en tant que corps évoque très fortement l'esclavage. Il n'est donc pas entièrement inapproprié de symboliser l'esclavage salarié par la figure de la prostituée plutôt que par celle du travailleur masculin. Mais la prostitution diffère de l'esclavage salarié. Aucune forme de force de travail ne peut être séparée du corps, mais ce n'est qu'avec le contrat de prostitution que l'acheteur obtient un droit unilatéral d'usage sexuel direct du corps d'une femme.* »

\* Le contrat sexuel, éd La Découverte, 2010.

### UN LÉGITIME BESOIN DE RECONNAISSANCE

Face à une identité stigmatisée, la personne prostituée cherche à se bâtir une estime de soi<sup>[4]</sup>. On peut entendre la parole qui pare le « travail du sexe » de cette légitimation espérée. Les abolitionnistes respectent la parole de chacune individuellement, mais refusent d'en faire le socle de nos choix de société. Pour Carol Pateman, « *Dire que quelque chose ne va pas dans la prostitution n'implique pas un quelconque jugement dévalorisant sur les femmes qui se livrent à ce travail. Lorsque les socialistes critiquent le capitalisme et le contrat de travail, ce n'est pas parce qu'ils méprisent les travailleurs, mais parce qu'ils en sont les défenseurs.* »

### Daria, survivante de la prostitution

« Moi aussi j'étais dans le déni, je disais que j'avais choisi et que tout allait bien dans ma vie. Pour lutter contre la stigmatisation, on doit donner une image de femme forte. On a peur de passer pour une victime, c'est la pire des dévalorisations. Moi aussi, je me suis raccrochée à cette image de femme libre et indépendante alors que j'avais un mac dangereux et que je ne tenais qu'avec la drogue. »

Pour Muriel Fabre-Magnan<sup>[5]</sup>, juriste, « Il ne s'agit pas de disqualifier le consentement de ces femmes, mais d'admettre que le droit peut interdire des activités même lorsqu'elles sont consenties. Le retournement s'opère dès lors qu'on appelle liberté la faculté de consentir à perdre sa liberté. Ce sont alors les plus faibles qui vont être amenés à consentir. Ce qui est aujourd'hui revendiqué à travers l'affirmation d'un principe de libre disposition de son corps est souvent le droit de consentir à ce qu'autrui y porte atteinte. »

### UNE PROPAGANDE QUI ORGANISE LE DÉNI

Le discours pro-travail du sexe combine le vieux stratagème de la préservation du rôle traditionnel des genres avec un langage se voulant révolutionnaire. Il constitue une symbiose de la droite néolibérale avec la gauche postmoderne.

Par amalgame, le « travail du sexe » s'est infiltré dans le sillage du « travail domestique » ; lequel est à juste titre enfin reconnu. Le Manifeste féministe pro droits des travailleuses du sexe (2021) déclare qu'« il s'inscrit dans le combat pour la reconnaissance du travail des femmes, gratuit, sous-évalué ou sous-payé, exploité dans les structures hétéropatriarcales domestiques : travail reproductif, travail émotionnel, partage des tâches ménagères, travail du care, etc. »

La notion permet aussi, en théorie, de désigner, au-delà de la prostitution elle-même, des personnes dont les activités relèvent des nouvelles technologies (webcaming) ou de la pornographie. Aux critiques sur les violences récurrentes dans le « métier », une réponse est systématiquement opposée : « Tout travail est à la fois une forme de violence et un moyen d'émancipation ». Après tout, des formes de violences existent aussi « dans d'autres métiers comme la construction ou le textile<sup>[6]</sup> ». Pour Thierry Schaffauser<sup>[7]</sup>, salarié du Strass, « syndicat du travail sexuel », « Le travail sexuel est aussi un travail intellectuel, un travail d'acteur, un travail émotionnel, un travail sur soi, un travail de soin, un travail de compréhension et d'adaptation aux autres, un travail d'éducation sexuelle. »

À cela, Carole Pateman répond « Bien sûr, les prostituées ne sont pas les seules personnes à être exposées à des risques



physiques dans leur travail. Un nombre considérable de travailleurs sont tués ou blessés sur leur lieu de travail du fait de l'absence de mesures de précaution ou de simples accidents. Ces dommages ne se produisent cependant pas parce que le travailleur est une femme ». Pour Muriel Fabre-Magnan, aux requérants ayant saisi le Conseil constitutionnel au motif que la pénalisation des « clients » serait « contraire à la liberté contractuelle et à la liberté d'entreprendre », la juriste oppose le fait que cette motivation montre la complicité entre le libéralisme sociétal et l'ultralibéralisme économique. « Ce sont ces mêmes libertés qui, au début du 20<sup>e</sup> siècle, ont été invoquées par la Cour suprême américaine pour invalider les premières grandes lois sociales, en particulier celles sur la limitation du temps de travail » (L'institution de la liberté, PUF, 2018).

### Joël Martine\*, philosophe

« Le concept de travail est aussi utilisé de bonne foi par des personnes qui entendent défendre leur dignité et leurs droits. On peut l'entendre. On peut également rendre justice à Paola Tabet\*\*. Il y a en effet partout dans la société des échanges « économique-sexuels ». Mais dans beaucoup de relations, n'y a-t-il que de l'échange économique sexuel ? Dans la prostitution, oui, le sexe est intégralement marchandisé. De plus, il y a aussi arnaque. Le rapport de domination apparaît de façon éclatante. Mépris, violences, meurtres... Si la prostitution est un travail, c'est un travail qui devrait disparaître. Comme le travail des enfants. »

\* Le viol location, liberté sexuelle et prostitution, 2013.

\*\* Chercheuse ayant défini « l'échange économique-sexuel ».

[5] Itw dans PS n° 199 - <https://mouvementdunid.org/prostitution-societe/tribunes/consentir-a-se-mettre-a-disposition-dautrui-est-pas-la-liberte/>.

[6] « Les luttes des putes », La Fabrique, 2014.

[7] « Le travail du sexe : entretien croisé avec Morgane Merteuil et Thierry Schaffauser », Tracés. Revue de Sciences humaines, en ligne, 32 | 2017.

## NI UN TRAVAIL...

Défendre le « travail du sexe », c'est soutenir une industrie mondiale multimilliardaire, c'est normaliser la violence sociale qui permet l'esclavage sexuel des plus précaires<sup>[8]</sup>, victimes de domination sexiste, raciste et de classe, et sous l'emprise, dans leur grande majorité, de proxénètes et de réseaux de traite d'êtres humains.

Appeler « travail » ce qu'elles subissent : insultes, humiliations, sévices, viols, féminicides<sup>[9]</sup> légitime un système de domination, de violences et d'oppression. Le « travail du sexe » réduit à néant la lutte contre les violences faites aux femmes et pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

De nombreuses enquêtes<sup>[10]</sup> documentent les multiples problèmes de santé attachés à l'exercice de la prostitution : maladies gynécologiques, risques de VIH et IST, grossesses non désirées, pathologies diverses, addictions (alcool, médicaments, drogues), etc. Dommages psychiques (dissociation, stress post-traumatiques, dépressions)... Une activité qui présente autant de dangerosité ne peut être défendue.

Aux défenseurs du « travail du sexe » qui estiment ainsi « déstigmatiser » l'activité, on ne peut qu'opposer le fait que c'est ce stigmatisme même, c'est-à-dire la dévaluation de la personne prostituée, que vient acheter le prostitueur.

### UN MÉTIER COMME QUEL AUTRE ?

Les boutons d'urgence qui permettent aux femmes d'appeler au secours, vantés par les établissements des pays réglementaristes, sont la preuve que les violences des prostitueurs sont connues. Comment expliquer que rien ne remette en cause leur bon droit ?

Les associations de défense du « travail du sexe » rivalisent de conseils pour un bon exercice du métier. Un aveu éclatant de sa dangerosité. À la question : « comment bien vous comporter avec un-e prostitué-e<sup>[11]</sup> ? », on peut lire : soyez « pleinement respectueux de la personne, qui reste un être humain comme un autre. » Faut-il vraiment le rappeler aux « clients » ?

« Prêtez une attention particulière à l'hygiène de vos parties génitales. Ne faites usage de la violence que si celle-ci a été explicitement autorisée, et uniquement dans le cadre défini. » « Si le

client devient agressif, restez calme et ne montrez pas de signes de peur », conseille une brochure. Pour quel autre métier aurait-on à donner de pareils conseils ? Pourquoi faudrait-il créer un site comme Ugly Mugs<sup>[12]</sup>, destiné à signaler les « clients dangereux » et les violences dont ils sont capables ?

### LES ACQUIS DU DROIT DU TRAVAIL MINÉS

La reconnaissance du travail sexuel ne pourrait que faire régresser le statut des femmes en reniant l'un des acquis les plus fondamentaux des luttes féministes : la séparation entre emploi et sexualité.

Si le sexe devait être réintroduit dans l'exercice d'un métier, inutile de prétendre faire reculer le harcèlement sexuel ni défendre les employées les plus précaires, dont l'embauche serait suspendue à des critères de disponibilité sexuelle.

Pour Grégoire Théry, ex-directeur de CAP international, « Dans le monde du travail, le fait même de conditionner une rémunération à la réalisation d'un acte sexuel est du harcèlement sexuel. Vouloir qualifier ce même acte de travail, ou vouloir le faire entrer dans le monde des relations contractuelles professionnelles, est donc une atteinte directe à plusieurs décennies de mobilisation des associations de défense des droits des femmes pour faire reconnaître, condamner, et reculer le harcèlement sexuel au travail. »

Il s'agirait de plus d'un ultime déni des compétences féminines : pas besoin d'entretien d'embauche, de CV, de références, d'expérience, de qualification, de diplôme pour un « métier » qui voit la valeur augmenter avec l'inexpérience et décliner avec l'ancienneté.

Aucune loi sur la discrimination ne serait compatible avec une activité fondée sur les critères d'âge, de sexe, de race, exigés par les prostitueurs.

Dans les pays reconnaissant le « travail du sexe », les tenanciers ne dénoncent pas les « clients » dangereux pour ne pas nuire à leur image et ne pas risquer de voir fermer leur « entreprise ». Le client est roi...

Loin de protéger leur grossesse par exemple, ils font tout pour allonger le nombre de semaines où elles restent corvéables dans les bordels afin de satisfaire une clientèle « spéciale ».



[8] Last Girl First, CAP international, 2022. Voir notre dossier dans PS n° 213.

[9] Voir notre dossier dans PS n°208.

[10] Prostitutions, les enjeux sanitaires, IGAS, 2012.

[11] Slate.fr, 5/04/2018.

[12] Ugly Mugs NL, lancé en avril 2022 aux Pays-Bas.

De même, au lieu de les protéger du Covid, ils parviennent à imposer des « chartes » grotesques<sup>[13]</sup>. Une seule loi compte : celle du profit.

Alternative Libertaire, écrivait dans *Perspectives libertaires sur la prostitution*, en 2010, « Le Strass est un syndicat qui défend les intérêts d'une corporation de métier. Or, un syndicat de travailleurs au sens du mouvement ouvrier ne défend pas un métier mais des travailleurs contre les abus des patrons. En ce sens, il ne pourrait y avoir un syndicat de travailleurs et de travailleuses du sexe que comme organisation de défense des prostituées exploitées dans des réseaux de prostitution. »

Quant au rapport au métier lui-même, « nous ne considérons pas que le maintien d'un emploi soit toujours la priorité lorsqu'il met en danger la santé des travailleurs ou des citoyens en général. Par exemple, nous ne militons pas pour le maintien de l'emploi dans le secteur nucléaire ou de l'armement, mais pour la reconversion de ces emplois dans d'autres types d'activité. ».

### « Sabine Reynosa\*, militante CGT (syndicat abolitionniste depuis 2013)

« L'idéologie ultralibérale de la prostitution repose sur le mythe du consentement, qui repose sur la fiction d'un rapport égalitaire entre prostituteur et personne prostituée. En tant que syndicalistes, nous voyons tous les jours ce qu'une personne en situation de vulnérabilité et/ou de dépendance économique est prête à accepter pour survivre.

Cette idée que les femmes sont des objets au service des désirs des hommes fonde les violences sexistes et sexuelles dans et hors travail, et cela ne peut que perpétuer les inégalités.

Ces groupes ne soutiennent aucune revendication qui irait à l'encontre des intérêts des patrons du secteur. Je veux dire, les proxénètes. Aucune dénonciation des conditions de "travail", ni de la traite, ni de la mort brutale de celles qu'ils prétendent défendre. Qui les finance ? Qui les fait vivre ? Quels sont leurs statuts ? Quel conflit social ont-ils porté ? »

\* Webinaire de CAP international, mars 2022.

De nombreux syndicats s'opposent dans le monde à la reconnaissance du « travail du sexe ». Dès 1998, le Venezuela refusait d'y voir un travail ; en 2018, en Inde<sup>[14]</sup>, le All India Trade Union Congress (AITUC), plus ancienne fédération syndicale du pays, voit la prostitution comme une exploitation des femmes dans le cadre d'une société patriarcale.

### Laurence Rossignol\*, sénatrice, ex-ministre des droits des femmes

« Je suis étonnée que les courants les plus à gauche, les plus anticapitalistes, si prompts à dénoncer la marchandisation des biens communs, ne voient aucune contradiction à promouvoir celle du corps des femmes. Cette incohérence est troublante. Si les mots ont un sens, banaliser le "travail du sexe", c'est banaliser l'achat de "services sexuels". Sous couvert de démarginaliser les personnes prostituées, ce qui est validé, c'est le comportement des "clients". C'est tout bénéfique pour eux et pour les proxénètes, qui en toute logique ne peuvent que devenir des employeurs. Or, le "travail" en question est la clé de voûte des violences faites aux femmes. Dès qu'il est possible d'acheter, de louer ou de vendre le corps et le sexe de "prostituées", celui de toutes les femmes peut être loué, acheté ou vendu. C'est toute la lutte contre les violences sexistes et sexuelles qui en est affaiblie, voire anéantie. Enfin, le "travail du sexe" perpétue des représentations de la sexualité qui différencient celle des hommes et celle des femmes : il accrédite l'idée des besoins prétendument irrépessibles des premiers et celle d'une sexualité féminine sans désir ; c'est-à-dire les stéréotypes qui sont à la racine du viol.

À l'heure de Metoo et des dénonciations des violences sexuelles, la prostitution reste un cas à part. Il y a là les formes nouvelles et les rebonds du patriarcat. Il a été obligé de lâcher sur ses fondamentaux mais il parvient à conserver l'objectification du corps des femmes contre rémunération. Il est même parvenu à trouver des alliées chez les féministes ! Il y a des avancées, bien sûr, la loi de 2016 qui accompagne les personnes prostituées et pénalise les "clients", et aujourd'hui la levée du voile sur les violences que subissent les actrices dans le milieu pornographique. Mais à quel prix ! »

\*\*À qui l'on doit, avec d'autres sénatrices, l'excellent rapport sur la pornographie (voir p. 8).

[13] Suisse, la victoire du lobby proxénète, mouvementdunid.org, 5/06/2020.

[14] Prostitution is Not Work: A Trade Unionist's Perspective - Amarjeet Kaur - 26/03/2018.

... NI DU SEXE !

Le concept de travail du sexe est en contradiction totale avec tous les combats contemporains pour les droits des femmes et notamment avec toutes les avancées du mouvement Metoo.

**UN DÉNI DE L'EXCEPTION SEXUELLE**

Rien de ce qui touche au sexe n'est anodin. Un rapport du Haut Conseil à l'Égalité (2018) déplorait ainsi l'insuffisante prise en compte du caractère intime des consultations gynécologiques, par exemple la nudité imposée, les « *comportements déplacés, maltraitants ou manquant d'empathie* ». De plus en plus dénoncées, les violences gynécologiques et obstétricales ont conduit à l'adoption, dans le code de déontologie médicale, d'un volet « *inconduite à caractère sexuel* ».

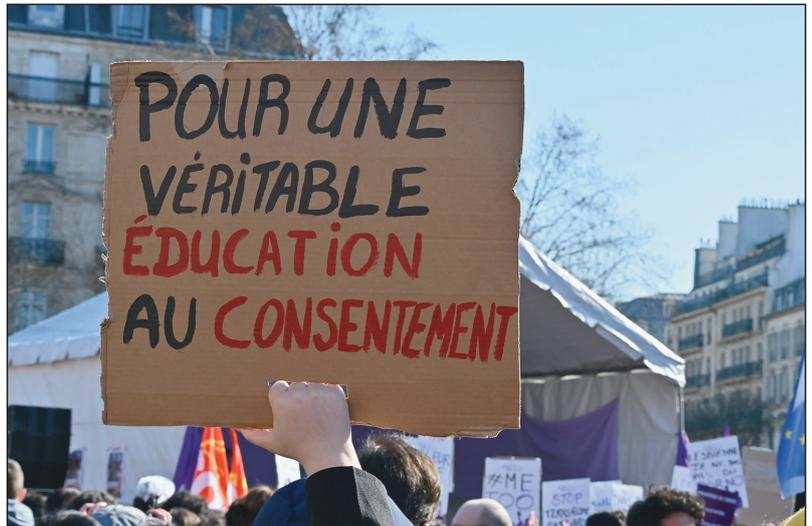
Par ailleurs, si le sexe était un organe comme un autre, pourquoi violer serait-il puni plus gravement que casser un bras ?

**Emmanuelle Piet, gynécologue, présidente du CFCV**

**« Les actes gynécologiques comportent une intrusion dans le sexe des femmes. Mais ce geste ne doit pas être sexualisé. D'ailleurs, pour la rééducation du périnée, on utilise un appareil musculaire. Il y a une sensibilité à avoir, des précautions à prendre. On n'introduit pas un spéculum comme un manche de pioche. On met un drap sur le corps de la patiente, on parle. Est-ce que je peux vous examiner ? Le geste est médical, pas sexuel. Il doit être aussi bref que possible, tenir compte de la personne, être bienveillant. Et quand j'examine une patiente, je ne prends pas mon pied ! Ce n'est pas un geste que je fais pour le plaisir... »**

Rhéal Jean, philosophe, écrit dans *L'intime et le marché, réflexion éthique sur l'autonomie et la prostitution* (PUL, Québec, en 2014), « Le viol est considéré légalement et moralement comme un acte différent des actes de torture ou de coups et blessures. »

« Le contexte marchand de la sexualité prostitutionnelle est en contradiction avec les droits difficilement acquis par les femmes de pouvoir refuser spontanément un acte sexuel (...). Saper cette spontanéité, c'est en définitive contrôler la sexualité par différentes normes transformant la sexualité en devoir (de travail, de mariage). »



**UNE NÉGATION DES AVANCÉES SUR LE CONSENTEMENT ET LE DROIT DE DIRE NON**

Comme le montre la philosophe Manon Garcia<sup>[15]</sup>, aucun contrat n'est possible en matière sexuelle puisque la première garantie est de pouvoir révoquer son consentement à tout moment. À l'heure de Metoo, ce progrès est revendiqué partout : le droit de dire non, de changer d'avis, de vivre « *des relations sexuelles épanouissantes, bienveillantes et sources de plaisir* ».

Comment concilier ces exigences et un « travail » qui les nie toutes ? Comment défendre un consentement extorqué en payant, et en payant... à l'avance ?

Faut-il rappeler également que la loi condamne désormais le viol conjugal, droit sexuel obtenu par l'autorité du mari ? Comment défendre le devoir prostitutionnel, obtenu par l'autorité financière du consommateur ?

Enfin, pourquoi la sexualité serait-elle importante pour les « clients » prostitué(e)s et pas pour les personnes prostitué(e)s ?

Comme Alternative Libertaire, dans sa réponse au Strass le 15 septembre 2010, on peut affirmer « (...) *qu'une part importante de la lutte des femmes a consisté à défendre la reconnaissance pour elles d'une sexualité qui ne soit ni assujettie à la reproduction biologique ni à une activité économique de subsistance. Et c'est bien ce que souhaite le système capitaliste, à savoir que toute activité devienne un travail et puisse donc être échangée comme un service marchand afin de produire une plus-value.* »

« Refuser de légitimer la transformation de la sexualité en travail, cela ne signifie pas renoncer à soutenir les prostitué(e)s mais cela conduit à défendre la possibilité pour les prostitué(e)s d'accéder à d'autres emplois ou de défendre le droit au logement et à la formation professionnelle pour tous. »

[15] La conversation des sexes, 2021 – voir notre note de lecture en ligne.

## Geneviève Fraisse, philosophe\*

« Sur la question du “service” en général, et du “service sexuel” en particulier, je poserai une seule question. Où est l'égalité ? Les femmes ont gagné en indépendance, mais l'inégalité est partout. Il y a une violence sociale et une violence des emplois de service, qu'on essaie aujourd'hui de neutraliser. Il faut récupérer le corps des femmes. Avec Metoo, ce corps des femmes, qui était à la cave, remonte au grand jour. C'est un très grand moment, une révolution même. Ce pourrait être l'abolition des privilèges. »

### UNE NÉGATION DES NOUVELLES NORMES

Ces dernières années ont vu de grands progrès au plan national et international en matière de violences sexistes. Une blague sexiste est aujourd'hui un délit.<sup>[16]</sup> Et l'exploitation prostitutionnelle, concentré de violences physiques et sexuelles, d'insultes sexistes et de harcèlement<sup>[17]</sup> serait un métier ?

**En France, le Code du travail s'est enrichi ces dernières années.**

– Définition élargie du délit de harcèlement sexuel aux « propos et comportements sexistes » (2012) ; intégration de « l'agissement sexiste » défini comme « tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. » (2015).

– La prévention en santé au travail est renforcée par une loi de 2021.

**En Europe, une résolution du Parlement européen a été adoptée** sur les mesures pour prévenir et combattre le harcèlement moral et sexuel sur le lieu de travail, dans les espaces publics et dans la vie politique dans l'Union (2018).

**Au plan international, l'Organisation internationale du travail adopte la première norme visant à éliminer la violence et le harcèlement dans le monde du travail :** mise en place d'un environnement de travail non sexiste, refus des blagues salaces et des agressions sexuelles, formation des managers, sensibilisation des salarié-es, sanction des auteurs... (2019). Une victoire historique, arrachée par la mobilisation du mouvement syndical international et des organisations féministes. Sa ratification par la France est un pas de plus vers la prise en compte de la question de l'égalité femmes-hommes dans le monde du travail.

Comment ne pas s'interroger sur la légitimité de la prostitution dans ce nouveau contexte ?

## Laure Ignace, juriste

« Légaliser le “travail du sexe” aurait des implications sur toutes les femmes qui travaillent. Dès lors qu'il deviendrait légal de faire entrer des agissements sexuels dans le cadre d'un contrat, la protection des victimes de harcèlement sexuel et de viols sur le lieu de travail serait caduque. Quand les partisans du “travail du sexe” prétendent que seules seraient concernées les femmes qui y consentiraient, on sait ce qu'il en est du consentement. La plupart n'auraient pas le choix. Et comment, dans une entreprise, un tel travail pourrait-il être légal pour les unes et illégal pour les autres ? Comment ces dernières pourraient elles défendre leurs droits ? La reconnaissance du “travail du sexe” créerait un environnement favorable au harcèlement sexuel généralisé.

**Il faut plutôt avancer dans la reconnaissance de la contrainte économique.** Selon le Code pénal, un viol est un acte commis par “violence, menace, contrainte ou surprise”. Or, les violences sexuelles commises dans le cadre du travail relèvent bien d'une contrainte de nature économique. Mais les tribunaux estiment que les hommes mis en cause n'ont pas conscience d'exercer cette contrainte. Sans cette intentionnalité, il y a peu de poursuites et de condamnations. Une ordonnance de non lieu reçue par l'AVFT est très intéressante : « Si la notion de viol “sous contrainte économique” était effectivement retenue par le droit pénal français, cela reviendrait, notamment, à poursuivre et punir l'ensemble des personnes ayant recours aux services des prostituées, dans la mesure où le consentement n'aurait, nécessairement, pas été obtenu de manière totalement libre et éclairée, mais par la contrainte économique. À cet égard, il y a lieu de remarquer que Mme X a indiqué dans l'une de ses auditions que M. Y considérait peut-être ses salariées comme “ses putes” ».

**Si les juges reconnaissent cette contrainte économique comme élément constitutif de l'agression ou du viol, la prostitution pourrait être assimilée à des viols au travail. »**

[16] <https://www.lesnouvellesnews.fr/au-travail-une-blague-sexiste-est-un-delit/>.

[17] Rapport d'information 3334, p 248.

**CC Taïna Bienaimé, directrice, CATW\***  
 « Comment des pays réglementaristes continueront-ils à justifier la prostitution ? L'article 1 de la Convention ne fait rien d'autre que la décrire exactement : "un ensemble de comportements et de pratiques inacceptables (...) qui causent ou sont susceptibles de causer un dommage d'ordre physique, psychologique, sexuel ou économique, et comprend la violence et le harcèlement fondés sur le genre... On sourit presque lorsqu'on lit dans l'article 9 que les employeurs devront contrôler les actes de violence et de harcèlement et prendre des mesures. Les tenanciers devront-ils rentrer dans les chambres pendant les « passes » pour s'assurer du comportement des prostituées ? »

\* Voir PS n° 202.

### UNE NÉGATION DE LA PAROLE DES SURVIVANTES

Des femmes nous expliquent chaque jour qu'elles n'identifiaient pas les violences qu'elles subissaient dans la prostitution ou la pornographie. C'était « comme ça. » Elles n'avaient jamais rien connu d'autre. Metoo a contribué à permettre à des femmes de donner forme et sens à un vécu jusqu'ici nié par la société.

L'idéologie du « travail du sexe » fait au contraire barrage à cette possibilité d'identifier des violences. En les euphémisant comme simples « risques du métier », elle empêche les intéressées de les remettre en cause. Et arrange bien la société, déculpabilisée par l'adhésion à ce « nouvel ordre » libéral.



« La prostitution c'est de la violence »

L'offensive des défenseurs de l'idéologie du « travail du sexe » va encore plus loin. Elle s'emploie à organiser le silence des « survivantes » en les agressant psychologiquement et même physiquement (manifestations parisiennes du 8 mars entre autres).

## DÉNONCER L'IMPOSTURE

**CC Tatiana Kotlyarenko, conseillère anti traite à l'OSCE**

« Il existe une terminologie internationalement agréée, par exemple "exploitation de la prostitution". Cela n'est pas le cas lorsque l'on parle du "travail du sexe" et nous devrions tou-te-s utiliser la terminologie internationalement agréée, définie par le droit international (...) »

Une parole peut en cacher une autre. Aujourd'hui, en défendant le statu quo, c'est-à-dire le séculaire privilège masculin d'accéder au sexe des femmes, les « travailleuses du sexe » sont des femmes mises en avant par les lobbys pour

occulter celles qui se présentent comme des « survivantes ». La parole explosive de ces dernières (trop dérangeante pour l'ordre établi ?), qui sont la majorité des personnes concernées, est encore verrouillée sous l'effet de la honte, des menaces ou de la résignation. Heureusement, elle se fait entendre de plus en plus au plan international.

Shannie Roy, survivante canadienne, le résume bien : « Défendre le "travail du sexe", ce n'est pas défendre les personnes prostituées. C'est défendre les clients et le système proxénète. »

Pour Sarah Ditung, britannique : « Lorsque nous parlons de "travail du sexe", nous appuyons l'idée que le sexe est un travail pour les femmes et un loisir pour les hommes – des hommes qui ont le pouvoir social et économique d'agir comme une classe patronale en matière de rapports sexuels. »

## Autumn Burris, survivante de la prostitution

« La prostitution, c'est #Metoo sous stéroïdes. »



Et Rachel Moran, Irlandaise (autrice de *L'enfer des passes*, éd. Libres, 2021) rajoute : « De nombreux aspects de la prostitution la rendent incompatible avec le terme de "travail", mais l'un des plus importants et des plus révélateurs, c'est que c'est la seule forme de prétendu "travail" où une personne est à la fois prestataire de services et marchandise ». Elle cite la réponse d'une femme face à l'idée que « ce ne serait pas pire que de travailler au MacDo. Chez Mc Donald, ce n'est pas vous la viande. Dans la prostitution, si. »

### CONCLUSION : LES MOTS POUR LE DIRE

Nommer est primordial. La prostitution, filmée ou non, n'est pas un métier mais un pilier de la violence patriarcale. Les problèmes majeurs qu'elle pose appellent non pas un aménagement de sa pratique mais son abolition.

En barrant la route à toute normalisation et professionnalisation d'un prétendu « travail du sexe », la loi du 13 avril 2016 a une portée révolutionnaire. Elle marque une étape importante du combat contre toutes les formes de droit de cuissage et contre les violences sexuelles et s'inscrit ainsi dans les grandes avancées pour les droits des femmes qui ont marqué l'histoire.

Ce qu'elle condamne, ce ne sont pas les préférences sexuelles de chacun-e mais leur mise en marché. Elle ouvre ainsi la voie à une véritable liberté sexuelle pour toutes et tous. ○

## Daria\*, survivante de la prostitution

« Brutale ou lente, la prostitution est une mort. Certaines ne reviennent jamais.

Le "travail du sexe" est un terme politique qui exprime un positionnement. Il minimise, il silencie, il recouvre tout, les violences, les proxénètes, la traite, et toutes celles qui sont mortes. Ce que ses défenseurs appellent "compétences professionnelles" n'est que de la dissociation traumatique. Sur le moment, on ne s'en rend pas compte. De toute façon, je n'avais connu que la violence, donc c'était banal. Le problème, c'est après : les dommages physiques, psychiques, les cauchemars, les flash-backs, la panique, la terreur... La prostitution m'a bousillée, elle a bousillé ma vie sexuelle. Et tout ça, ce serait de la liberté, du progressisme ? Non, c'est du viol tarifé. L'argent est la preuve de la contrainte, il permet au client d'imposer à la prostituée de se plier à son désir en se coupant d'une partie d'elle-même.

À chaque fois qu'un article qualifie ce que nous avons vécu de "travail", je le vis comme du négationnisme, à chaque fois qu'une victime de prostitution est appelée "travailleuse du sexe", je le vis comme un crachat au visage de toutes nos mortes. Et chaque prise de position en faveur de l'idéologie des proxénètes est une trahison impardonnable envers les survivantes. »

\* 2 juin 2022 – International day of remembrance for women who died in prostitution.



# Travail du sexe, une offensive internationale concertée

**La stratégie de normalisation du « travail du sexe » a commencé dans les années 1980, portée notamment par les Pays-Bas. Le début d'un processus mené par un lobby aussi habile que puissant...**

~ Par Claudine Legardinier

**C'EST AUX VERTS HOLLANDAIS**, qui ouvrent au Comité International pour les Droits des Prostituées (ICPR, fondé en 1985) les portes du Parlement européen pour l'organisation de son deuxième congrès, qu'on doit la première impulsion. La lutte contre le sida et les expériences de santé communautaire contribuent ensuite, dans les années 1980/1990, à imposer la terminologie de travail du sexe. Le couronnement en est, en 1998, un rapport du Bureau International du Travail (BIT) présentant la prostitution comme une « *industrie contribuant à l'emploi, au revenu national et à la croissance économique* », et invitant les États à en « élargir le filet fiscal<sup>[1]</sup> ». De là, le « sex work » s'imposera progressivement à l'Onu, dans les institutions européennes et internationales, les ONG de défense des droits de l'homme, les médias, l'université, etc.

En Europe, les Pays-Bas sont le premier pays à adopter en 2000 une loi accordant à la prostitution dite « libre » le statut de travail reconnu, ce qui ouvre à l'État la possibilité d'en percevoir les taxes substantielles tout en contrôlant les migrations des étrangères, considérées globalement comme victimes de prostitution « forcée ». Les proxénètes y trouvent une promotion inespérée en accédant au statut d'entrepreneurs ou de « managers du sexe ». L'Allemagne opère le même choix « pragmatique » en 2002 avec la loi Prost G.

L'Europe des bordels devient de plus en plus florissante : *Artemis* de Berlin, *Pacha* de Cologne, *Paradise* de La Jonquera en Catalogne... Forfaits illimités, « happy hours », chaînes low cost, le client est roi et le sexe des femmes voué à la logique impitoyable du capitalisme.

## Un bilan alarmant

Dès 2013, l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* dresse un bilan alarmant en décrivant un pays devenu le « bordel de l'Europe » où les migrantes restent victimes de la traite des êtres humains pendant que les vrais gagnants sont les proxénètes et les trafiquants<sup>[2]</sup>. Le chiffre d'affaires lié au « travail du sexe » explose, passant à plus de 14 milliards d'euros par an, soit trois ou quatre fois plus qu'avant l'entrée en vigueur de la loi<sup>[3]</sup>.

S'il fallait une preuve que cette normalisation n'est pas faite pour profiter aux personnes prostituées mais bien à leurs exploiters, l'incroyable « charte d'hygiène » publiée en Suisse par les tenanciers en pleine période de Covid, et qui leur a permis d'obtenir la réouverture des bordels au mépris de la santé des femmes<sup>[4]</sup>, pourrait suffire. On y ajoutera quand même l'aveu du proxénète belge Dodo la

## D'OÙ VIENT LE TERME « TRAVAIL DU SEXE » ?

On attribue à l'États-unienne Carol Leigh, décédée à 71 ans en novembre 2022, l'invention du terme « sex worker », travailleuse du sexe. Elle-même prostituée, elle aurait inventé le mot en réaction aux féministes des années 70, dont elle aurait trouvé le vocabulaire déshumanisant et objectifiant.

Mais c'est surtout l'organisation « COYOTE », créée en 1973 qui a repris et popularisé l'expression, explique Kajsa Ekis Ekman dans *L'être et la marchandise*, notamment via Priscilla Alexander.

Or COYOTE était une association composée « d'un mélange de libéraux sexuels, de beatniks et de femmes ayant eu une expérience de la prostitution. Cependant, parmi les dirigeantes, il y avait aussi des proxénètes notoires », explique la féministe suédoise (*L'être et la marchandise*, page 59).

Dans les années 1970, COYOTE, dont un des slogans était « *nous avons tous besoin d'une pute de temps en temps* », a été largement financée par l'Église méthodiste et Playboy : « *L'organisation grandissait rapidement. En 8 ans, elle revendiquait 30 000 membres, dont 3 % seulement étaient des personnes prostituées* ».

S. G.

[1] The sex sector, The economic and social bases of prostitution in Southeast Asia, Lin Lean Lim, ILO, Genève.

[2] <https://mouvementdunid.org/prostitution-societe/dossiers/allemande-la-loi-prost-g-ou/>.

[3] [https://www.lepoint.fr/societe/l-allemande-plus-grand-bordel-d-europe-02-04-2019-2305174\\_23.php#11](https://www.lepoint.fr/societe/l-allemande-plus-grand-bordel-d-europe-02-04-2019-2305174_23.php#11).

[4] Suisse, la victoire du lobby proxénète, 5/06/2020. <https://mouvementdunid.org/prostitution-societe/actus/suisse-rouvrir-les-bordels-a-tout-prix/>.

Saumure qui en 2022 se réjouit publiquement à l'annonce de la dépénalisation de la prostitution en Belgique<sup>[5]</sup>. Il ajoute froidement et sans se cacher : « *Metoo ? Les droits des femmes, je suis contre.* » La seule préoccupation entérinée par le « sex work » est désormais celle du profit.

Une vingtaine d'années a suffi pour renverser la vision de la prostitution. En 1994, dans le plan d'action des Nations unies, pour l'élimination des pratiques traditionnelles dommageables, la prostitution et la traite apparaissaient comme une violation des droits humains avec d'autres pratiques de violences. Dénoncée pour ses « sérieuses conséquences négatives pour le développement économique et social des femmes et de la société », la prostitution y apparaissait comme l'expression de la subordination de genre des femmes dans la société. Le « sex work » a balayé ces scrupules d'un autre âge...

### Des méthodes de lobbying éprouvées

Pour développer les faramineux profits dégagés par la « marchandise sexuelle féminine » et influencer sur les législations nationales et internationales, les méthodes sont affûtées ; et les financements, souvent opaques, à la hauteur de l'enjeu.

**Imposer une terminologie flatteuse** : Travail, escorting, agentivité... L'objectif est de convaincre qu'exercer la prostitution relève de la liberté individuelle. L'industrie du tabac aussi a vanté la liberté du fumeur, sans un mot sur ses propres profits faramineux. De même, il faut imposer l'idée de plaisir ou de bien-être. Le lobby des pesticides en a fait autant en feignant de s'intéresser à celui des agriculteurs ; lobby baptisé pour l'occasion « Union des Industries de la Protection des Plantes<sup>[6]</sup> »... Les mots sont une arme de conquête pour gagner l'acceptabilité sociale et les profits considérables qui vont avec. Occultant les conditions économiques et sociales, liberté et plaisir sont ainsi devenus les paravents d'une industrie du sexe qui n'est rien d'autre qu'un lieu d'esclavagisme et un danger mortel pour les femmes et les filles.

**Afficher un souci de défense des personnes prostituées** : Pour s'attirer notamment les sympathies de la gauche, il est essentiel d'afficher un souci des « travailleuses ». Les médias s'arrachent ainsi la parole de celles qui voient là l'occasion, compréhensible, de faire oublier la détestable image de la « femme de mauvaise vie », mais aussi, c'est plus grave, celle de proxénètes assez habiles pour se présenter sous les dehors du ou de la « travailleur.se du sexe » revendiquant droits et sécurité. Les exemples de « travailleur-ses du sexe » ayant milité en ce sens et finalement identifiés comme proxénètes sont nombreux. Le plus fameux est sans doute Douglas Fox

en Grande Bretagne qui, se présentant comme travailleur du sexe, était en réalité le fondateur de l'une des plus grandes agences d'escorte d'Angleterre. C'est au nom des droits des « travailleur-ses », qu'il est parvenu à enrôler Amnesty International dans sa croisade pour la légalisation du proxénétisme<sup>[7]</sup>. De la même façon, le syndicalisme, élément majeur du discours pro-travail du sexe, est sujet à caution. Certains de ces « syndicats », ouverts à « toute personne travaillant dans l'industrie du sexe » ou à leurs alliés, le sont donc aux proxénètes<sup>[8]</sup> et aux « clients ». Incroyable confusion entre employés et employeurs, exploité-es et exploités.

**Produire des « études scientifiques »** : Le lobby pro armes à feu états-unien a produit des études « prouvant », au pays des tueries de masse, que plus il y a d'armes, moins il y a de crimes. Le lobby pro-tabac a martelé que les mesures hostiles à la consommation de cigarettes font exploser la contrebande. Les défenseurs du « sex work » ne sont pas en reste pour « démontrer » que légaliser le proxénétisme protège les personnes prostituées ; que toute mesure répressive contre les clients prostitueurs leur est nuisible : ou que la lutte contre la traite précarise les « travailleuses du sexe », comme l'affirme le NSW<sup>[9]</sup>.

**Créer des modèles identitaires** : De même que l'industrie du tabac a forgé le personnage avantageux du fumeur viril, aventurier des grands espaces, l'industrie du sexe a su imposer, grâce au concours des médias et du monde intellectuel et artistique, le personnage si sexy de l'escorte en limousine. Séverine (*Belle de Jour*), Léa (*Jeune et Jolie*), Vivian (*Pretty Woman*), Zahia (*Une fille facile*)... la liste est interminable. Sur fond de décor glamour, une kyrielle de femmes libres et émancipées présentées comme des icônes du féminisme sont un reflet parfait des fantasmes machistes. Même punition avec *La Maison* d'Emma Becker que les médias ont promue ad nauseam. Un solide coup de main pour les recruteurs...

**Disqualifier les adversaires** : Puritaines, moralistes, « putophobes »... Les abolitionnistes croulent sous les injures. « Puritaines », des féministes qui ont toujours été attaquées pour leur défense de la liberté sexuelle ? Moralistes, quand elles n'ont jamais eu l'idée de condamner cette liberté, mais seulement de s'en prendre à la logique implacable du marché ? « Putophobes », quand, au contraire, elles se battent pour extraire les personnes prostituées des violences qu'elles subissent en remettant en cause un système qui les broie partout dans le monde ?

Hélas, les mots sont des armes d'une redoutable efficacité. Putophobie, homophobie, même consonance, même impression, même conclusion... L'amalgame est inévitable. Et le mal est fait. ●

[5] La Voix du Nord, 17/10/2022. [6] Devenu en février 2022 Phyteis, pour faire plus « scientifique »...  
 [7] <https://www.feministcurrent.com/2015/08/17/how-to-manufacture-consent-in-the-sex-trade-debate/>.  
 [8] IUSW, International Union of Sex Workers.  
 [9] Global Network of Sex Work Projects. Nswp.org.



**Annie Ferrand, psychologue**

## « Il ne paie pas pour qu'elle jouisse ou désire, mais pour qu'elle se taise. »

**En tant que psychologue confrontée aux victimes de violences sexuelles, Annie Ferrand mesure à quel point la prostitution et la pornographie, donc le prétendu « travail du sexe » contamine l'ensemble du champ social et les rapports qu'entretiennent les hommes avec les femmes.**

– Propos recueillis par Claudine Legardinier

### Comment réagissez-vous à la normalisation du « travail du sexe » ?

« Sexe » ? Le sexe de qui est mis au « travail » ? Souvent, celui d'une fille ou d'une femme. Au profit de quelle sexualité ? Qui désire, qui est excité et jouit ? L'homme. De plus, il ne paie pas pour que l'autre jouisse ou désire mais pour qu'elle consente et se taise. Cette double asymétrie fait rentrer ledit « travail du sexe » dans les catégories d'injustice ou de violence.

Historiquement, les femmes n'ont pas décidé des politiques sexuelles patriarcales. Quel sujet libre inventerait une sexualité qui l'humilie, la ligote, la dégoûte ? La prostitution, la pornographie sont à la sexualité ce que le gavage est au plaisir de manger : un geste violent qui donne la nausée. Comme une de mes patientes me l'a expliqué... imaginez : Lu et Lo autour d'un repas délicieux. Lo prend une cuillère remplie et la pousse entre les lèvres de Lu. Lo a des gestes de plus en plus brutaux et enfonce la cuillère jusqu'à la glotte. « Tu aimes ça, hein ? ». Au moment où Lu se dégage, Lo dit : « Tu n'aimes pas manger ? ». Les défenseurs du gavage sexuel se disent « pro sexe »... il faudrait dire pro « malsexe », et préciser « mâle-sexe »... comme on dit malbouffe.



### Dans le même registre, qu'en est-il du « service » sexuel ?

Au regard des pratiques réelles, il faut entendre service au sens de servir l'autre ou servir à l'autre. C'est moins glamour et empowering que l'idée de « service tertiaire ». Si on file la métaphore économiste, le système prostituteur vend aux hommes du rêve sur leur virilité : ils deviennent le sur-homme qui se sert d'autrui ou se fait servir. Ils achètent

la possibilité d'avoir un rapport tyrannique à l'autre et d'en jouir ; l'ancien droit du maître dans un rapport d'esclavage et de servitude.

Le rapport sexuel ne peut pas être un service, au sens économiste. La femme n'est pas dissociable de la prestation qu'elle assure. C'est elle, son corps, son esprit, sa capacité à entrer en relation qui sont accaparées par l'homme puis utilisées pour son plaisir à lui. Une démocratie ne peut pas offrir de tels « services ». Je soigne des femmes et des enfants qui savent douloureusement ce que veut dire être « utilisé-es », par un mari ou un père qui, comble de l'humiliation, triomphe et jouit de cette possession. Les justifications des uns rejoignent les enthousiasmes des autres, chacun parle de victime libre et de maître gentil...

### Par votre pratique de soins des victimes de violences sexuelles, quel regard portez-vous sur la prostitution ?

J'ai un regard kaléidoscopique, fait des récits convergents de femmes directement en contact avec des « clients » ou des proxénètes, car elles sont leur femme, leur fille, leur mère, leur voisine, leur employée, leur professeure, leur thérapeute, etc.

À chaque fois, la violence sexuelle est présente et souvent décomplexée. Et c'est une violence qui s'exporte aux autres relations qu'ont ces hommes. Cette récurrence et cette contagion révèlent que la violence est structurelle et non accidentelle. Ce qui m'interdit de voir la prostitution comme un travail. Et si la violence était accidentelle, il serait indécent de parler de « risque du métier » tant les viols déclarés par les femmes en prostitution atteignent une fréquence sidérante.

### Quels sont, selon vous, les enjeux du modèle prostitutionnel sur la sexualité des femmes ?

Le transfert des pratiques prostitutionnelles en normes sexuelles est une œuvre de longue durée. Depuis les années 1950, la pornographie et le cinéma en sont les courroies de transmission les plus efficaces<sup>[1]</sup>. Du bas résille aux pratiques sadiques et fétichistes, en passant par la sodomie, la fellation ou la multiple pénétration, tout ce qui a d'abord été « testé » sur les femmes en prostitution ou infligé face caméra à certaines<sup>[2]</sup> a vocation à être accepté par toutes les autres. Ainsi, la question de la prostitution nous concerne toutes ; ces violences préfigurent ce que nous endurons dix ou quinze ans plus tard. Les modèles de rapports humains incarnés par cet univers sont destructeurs.

### Destructeurs et porteurs de ce que vous appelez des « brisures »...

Oui, des fractures entre hommes et femmes. Par exemple, sur l'enjeu de l'argent. « Se donner pour de l'argent » devient un stigmatisme féminin, qui rejette les femmes du côté de la cupidité, de l'indignité, et promeut les hommes au rang de pourvoyeurs de richesses, incorruptibles. Ainsi, l'accusation de « promotion canapé », décochée aux victimes de harcèlement sexuel au travail, n'existe que parce que la prostitution existe ; celle-ci crée un espace physique donc mental où, quand un homme rétribue une femme qu'il a maltraitée, elle est présumée en avoir tiré profit. L'existence de la prostitution sape la présomption de violence attachée au comportement sexualisé d'un homme qui a un pouvoir économique sur une femme. À la place s'installe une présomption de stratégie vénale attribuée à la victime.

### C'est l'ensemble d'une culture que vous dénoncez...

L'existence de la prostitution est l'affirmation que le désir d'une femme est superflu dans le rapport sexuel, que son consentement se négocie, bref qu'elle a un prix. Il faut comprendre l'ampleur de cette attaque contre notre statut de sujet de droits et notre liberté sexuelle à toutes. Nous vivons parmi des hommes qui jouissent de femmes ainsi traitées. Ces hommes ont des conjointes, des fils qu'ils éduquent selon ces codes, des filles qu'ils abandonnent à la violence sexuelle ordinaire d'autres hommes qui ont les mêmes idées ; ils sont éducateurs, médecins, policiers... D'où un considérable problème pour notre sécurité, notre santé ou notre éducation.

### Les normes pornographiques redoublent ces attaques ?

En promouvant une féminité pré-pubère et une virilité sur-armée (muscles et pénis hypertrophiés, gestes mécaniques,



pilonnage offensif), elles instaurent un climat délétère de désir masculin pédocriminel où un corps cuirassé serait prêt à « défoncer » l'autre. Les normes de désir sont construites selon un schéma où l'homme prend, et la femme, quoi qu'il lui fasse, est consentante ; et en plus elle en jouit ! L'homme a le contrôle, il est debout, elle est à genoux ou à quatre pattes, ballottée par ses mouvements ; il est impénétrable (regard dur et froid, bouche fermée, blindé de muscles comme un mur), elle n'est qu'ouverture (orifice et bouche), prête à être « prise ». L'asymétrie est radicale et construite visuellement et sémantiquement. C'est un mode d'emploi de la hiérarchie entre les sexes. Ce discours jette un soupçon de masochisme sur toutes les femmes (puisque certaines sont montrées « aimer ça ») et un voile de normalité sur la violence (« ça se fait puisque ça existe »). Et « ça » n'a aucune limite, en tout cas pas celles énoncées par les traités internationaux interdisant les actes de torture et de barbarie.

### Un espoir de voir les choses changer ?

L'actuelle affaire Jackie et Michel est encourageante. Le porno est un énorme problème politique ; un problème juridique de diffusion d'agressions et de viols caractérisés ; un problème éducatif, quand la moitié de la population est incitée à infliger cette violence et ce mépris à l'autre moitié ; un problème de santé publique, face aux centaines de milliers de femmes et de filles qui endurent les conséquences de cette excitation misogyne. Avec Metoo, on est en train d'attaquer des pans entiers du pouvoir viril. Les femmes y dénoncent des violences qui se retrouvent dans le porno ou la prostitution. La seule différence est le sourire que le pornographe impose aux victimes. Un sourire qui interdit d'identifier la violence, comme le soulignait Andrea Dworkin. ●

[1] Pour exemple, *Les Nuits de Cabiria* (Fellini, 1957), *Belle de Jour* (Bunuel, 1967), ou le film sidérant de Louis Malle, *La petite*, 1978.

[2] *Le dernier Tango à Paris*, ou *Deep Throat*, où l'actrice Linda Borman a dénoncé des viols et menaces de mort.